

La lettre d'informations des locataires de Nanterre Coop' Habitat

EDITO



Plus de 2 millions de ménages en attente d'un logement social, soit une augmentation de 20% du nombre de demandeurs en 8 ans. Près de 10 milliards d'euros en moins pour l'aide à la pierre sous la mandature du Président Macron.

A l'occasion du 81^{ème} congrès national HLM qui s'est tenu à la fin septembre, tous les acteurs nationaux du logement social s'accordaient sur le contexte toujours plus difficile pour les bailleurs et les locataires. Baisse continue des moyens, délais d'attente à rallonge, insatisfactions généralisées, frustrations renforcées,... « *La crise du logement n'est aujourd'hui plus un risque, c'est une réalité* » affirmait la résolution finale de l'Union Sociale pour l'Habitat lors du congrès.

Dans ce contexte, la Coop' ne renonce pas. Nouvelle cotation pour un traitement plus transparent et équitable pour les demandes de mutation, dispositif interne pour mieux traiter les réclamations des locataires, entretien et rénovation du parc social, lutte contre la précarité énergétique des locataires en améliorant les performances énergétiques des résidences, ... Les chantiers sont nombreux et engagés pour accompagner au mieux les ménages.

Mais à l'action quotidienne vient se coupler un engagement historique à Nanterre : la mobilisation. Aussi, pour enrayer le cycle infernal des mesures gouvernementales qui pénalisent le logement social, pour réclamer une véritable engagement de l'ensemble des acteurs compétents à répondre à la hauteur de la crise, Nanterre Coop' Habitat se joint à l'appel de Maires et d'élu-e-s Municipaux de l'aire métropolitaine du Grand Paris, « **AGIR CONTRE LA CRISE DU LOGEMENT** », et appelle au rassemblement le 10 novembre prochain, à 18h, devant le ministère du Logement.

NOUVELLE COTATION

L'engagement a été pris, il est désormais réalité. A compter du 1^{er} janvier 2022, un nouveau barème de cotation pour les demandes de mutation sera mis en place et effectif à la Coop'.

Alors que l'ancien barème reposait principalement sur l'ancienneté des demandes, de nouveaux critères seront désormais intégrés dans le calcul du barème des demandeurs.

Déjà, le fondement de la nouvelle cotation repose sur un principe : faire correspondre les logements à la composition familiale des ménages. La sur ou sous occupation seront ainsi désormais valorisées et pleinement considérées dans cette cotation. Les situations personnelles des demandeurs (handicap, violences domestiques, situations économiques) rentrent également en ligne de compte dans le calcul, tout en maintenant les mutations inter-quartiers souhaitées.

En termes de calendrier, les demandeurs sont actuellement directement notifiés de ces nouveautés, une mise à jour de leurs informations personnelles leur est demandée, pour que les nouvelles cotations de chacun.e soient établies et en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022. Le Cité Mag de décembre verra son dossier consacré à cette nouvelle cotation, pour vous expliquer en détail et précisément ces nouvelles dispositions.

Un nouveau barème qui ne répondra pas à lui-seul à la crise du logement que connaît la France, et plus particulièrement la Métropole du Grand Paris, mais qui garantira transparence et équité dans le traitement des demandes de mutation.

INITIATIVES LOCALES RETOUR EN IMAGES

Fête des voisins, initiative artistique et mémorielle au Petit-Nanterre, ateliers de sensibilisation dans un chantier éducatif à Zilina, les rendez-vous conviviaux sont heureusement nombreux à Nanterre. Retrouvez plus de photos de ces évènements sur notre site internet www.nanterre-coop-habitat.fr.



OPS, SLS, deux acronymes qui reviennent souvent, et pour lesquels vous êtes sollicités chaque année. Dans le dernier numéro de Cité Mag, nous vous informions du lancement de ces deux enquêtes dans le courant du mois d'octobre.

Mais de quoi s'agit-il ?

Les bailleurs sociaux ont l'obligation de conduire ces deux enquêtes afin de disposer d'informations relatives à l'occupation de leur patrimoine et de s'assurer de la conformité à la réglementation. L'ensemble des locataires se voit ainsi sollicité pour l'une ou pour l'autre de ces enquêtes, et il est impératif d'y répondre sous peine de se voir appliquer une pénalité.

Pour l'OPS, c'est l'occupation des logements sociaux qui est examinée ; le nombre d'occupants par logements y est ainsi recensé.

Pour le SLS (Supplément de Loyer de Solidarité), il s'agit de s'assurer que les revenus des locataires ne dépassent pas les plafonds de ressources applicables aux logements occupés. Cette enquête ne concerne qu'une partie des locataires, puisque ceux des résidences des quartiers en politique de la ville en sont exonérés.

Comment ça se passe ?

Nanterre Coop' Habitat confie la conduite de ces deux enquêtes à un prestataire. À partir de cette année, un nouveau prestataire assure cette mission : INTERSA.

Mi-octobre, vous avez reçu un courrier vous indiquant le lancement des enquêtes, et l'obligation qui vous est faite de les retourner avec l'ensemble des pièces, dans les délais impartis.

Attention, en cas de non réponse ou de réponse incomplète, une pénalité est appliquée. Pour l'enquête OPS, la pénalité est de 7.62 € facturée chaque mois jusqu'à régularisation. Pour l'enquête SLS, un forfait est appliqué en cas de non réponse, pouvant aller jusqu'à 2 à 3 fois le montant de votre loyer. Soyez vigilants.

Quelles nouveautés cette année ?

Une nouvelle possibilité s'offre à vous à compter de 2021, la télé déclaration. Plus réactive, plus soucieuse de l'environnement, cette déclaration en ligne, à l'adresse dédiée (<https://nanterrecoophabitat.enquetelegale.fr/login>) s'accompagne d'un guide explicatif en ligne.

Bien sûr, il vous est toujours possible de remplir et d'envoyer votre enquête et les justificatifs nécessaires par courrier à l'aide de l'enveloppe T jointe (auprès du prestataire, aucune enquête ne doit être envoyée à la Coop'). Toutefois, les dossiers transmis par télé déclarations seront traités prioritairement.

Des questions, des besoins de précisions ?

Un service téléphonique vous est accessible : **0800 941 648**

DÉRATISATION : LES FURETS EN ACTION À KOMAROV

Une première opération de dératisation en recourant à la prédation naturelle avait été initiée sur les résidences Joliot-Curie. Furets et chiens sont ainsi en action pour débusquer les rongeurs et pouvoir dératiser correctement les résidences impactées. Cette solution innovante, sans recours aux produits chimiques, respectueuse des animaux et de leur protection, fait justement appel à des recours naturels pour traiter cette problématique de prolifération. C'est dans le secteur Komarov qu'une



nouvelle opération a été engagée à la fin du mois d'octobre, pour traiter efficacement ces nuisances, avec des animations pédagogiques en pied d'immeuble. Une solution innovante qui a fait ses preuves, qui doit aussi s'accompagner par le bon respect des déposes de déchets dans les conteneurs ou locaux consacrés, et ainsi éviter le retour des rongeurs.

POINT ÉTAPE PARC SUD

Le 24 septembre, la maison des habitants du Parc Sud était inaugurée en présence d'Hassan HMANI, président de la Coop', et Patrick JARRY, maire de Nanterre. Ce lieu est ouvert pour vous informer, répondre à vos questions et vous présenter l'ensemble des opérations en cours et à venir pour la rénovation urbaine et sociale du quartier. Des permanences sont prévues pour vous accueillir dans les meilleures conditions.



Et, comme vous avez pu vous en rendre compte, la démolition du 109-115, av. P. Picasso est lancée. Les relogements des 36 familles concernées étant faits, les travaux intérieurs sont lancés, pour une démolition totale en mai 2022. Pour demain, c'est une voie nouvelle, un espace public redimensionné, ainsi que des logements neufs, qui verront le jour sur cet emplacement.

MAISON DES HABITANTS

Ouverture

Lundi 14h à 18h

Mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30

Au pied de la tour 119

119 avenue Pablo-Picasso

(accès par l'allée de l'Arlequin)